

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **23**
Nombre de votants : **30**
Date de convocation : **21/03/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 29 Mars, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

OBJET : ADHESION ET COTISATION ADIL 2019

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
G.CHINAUD (Calmeilles) à A.PUIG
JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)
R.PEREZ, P.MAURY (Thuir)

Excusés :

B.COUSOLLE (Trouillas)
C.VILA (Oms)
P.BELLEGARDE (Passa)
J.AMOUROUX (Tresserre)

Monsieur Michel FERRER est élu secrétaire de séance.

Les compte-rendus des deux dernières séances du Conseil sont approuvés à l'unanimité.

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L)

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée l'existence au niveau départemental d'une agence spécialisée dans l'information au logement, service public indépendant à l'attention des administrés du département, et composé de trois collègues : représentants d'élus, des usagers et des bailleurs.

RAPPELLE à l'Assemblée l'adhésion de la Communauté à cette agence depuis 2013,

RAPPELLE la désignation de Rémy ATTARD comme représentant de la Communauté au sein du Conseil d'Administration de l'ADIL

Et **INFORME** de la demande de ladite Agence, de renouveler cette adhésion pour l'année 2019, précision faite du montant de la participation demandée à hauteur de 10 centimes d'euros/habitants, soit pour 2019 : 20 996 habitants x 0,10cts = 2 099,60 euros.

Et **DEMANDE** à l'Assemblée de se prononcer sur le maintien de l'adhésion à l'ADIL, et sur la participation financière de la collectivité au titre de 2019 telle que précisée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
A l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTÉ l'adhésion de la Communauté de Communes des Aspres à l'A.D.I.L,

FIXE le montant de la participation de la Communauté de Communes des Aspres à 10 centimes d'euros par habitants, soit pour 2019 : 2 099,60 euros.

Ainsi FAIT et DELIBERE à Thuir, les jour, mois et an que dessus.

Président,

René OLIVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES ASPRES *
B.P. 11
THUIR
66300
10699